





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-71**

**Séance publique du**

**16 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160316- lmc186766-DE-1-1
Date de signature : 16/03/2016
Date de réception : mercredi 16 mars 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT NOUVEAU RÉGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES A LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction des Carrières, Rémunérations et  
Procédures Informatisées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2016

-----

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DELOCHE Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT  
NOUVEAU RÉGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES A LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération modifiée n° 2011-49 du 31/01/2011, la Ville a mis en place un nouveau régime d'indemnisation des heures supplémentaires afin de se conformer à l'évolution de la réglementation sur les heures supplémentaires.

Cette délibération nécessite d'être mise à jour sur les missions ou fonctions pour lesquelles le paiement d'IHTS est possible notamment pour les missions ou fonctions accomplies par des agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380.

Vu la délibération modifiée du Conseil Municipal n° 2011-49 du 31 janvier 2011

Vu l'avis du Comité Technique. du 08/03/2016

Article 1 : il est rajouté au tableau figurant au paragraphe II – les bénéficiaires, sous paragraphe II -2 – Les agents de catégorie B, la ligne suivante :

MISSIONS/FONCTIONS	CONTINGENT MENSUEL MAXIMAL D'IHTS
Salle du Bois de l'Aune Gestion des Spectacles	25 I. H. T. S.

--	--

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées

Les crédits nécessaires à l'application de cette nouvelle modalité s'élèvent à environ 4 000 € pour l'année 2016. Ils sont inscrits à l'article 64-118 qui présentent les disponibilités nécessaires.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** des dispositions qui précèdent concernant la mise à jour de cette délibération.

DL.2016-71 - MISE A JOUR DE LA DELIBERATION N°2011-49 DU 31/01/2011 PORTANT  
NOUVEAU RÉGIME D'INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES A LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 46
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote


NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)